



Mon Plan Rénov et les aides de l'Anah : le coup de pouce pour votre logement

La Communauté d'agglomération Melun Val de Seine souhaite soutenir les propriétaires engageant des travaux d'amélioration de leur logement. Elle a donc mis en place, sur les 20 communes qui la composent, le dispositif d'aides financières Mon Plan Rénov'. Cette aide peut venir en complément d'une aide de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), mais elle peut aussi venir financer un projet non éligible aux aides de l'ANAH.

TÉLÉCHARGER



Plaquette Mon Plan Rénov'

PDF - 627,2 Ko



Un conseiller France Rénov' vous reçoit le jeudi sur RDV de 14h à 17h à la Maison France Service de Saint-Fargeau-Ponthierry. **Prenez rendez-vous avec un conseiller au 01 64 98 11 79 ou directement en ligne**

Mon Plan Rénov' s'enrichit d'un service de conseil à tous les propriétaires

Vous êtes propriétaires d'un logement que vous occupez ou que vous mettez en location sur une des communes de l'Agglo ? Depuis novembre 2022, l'Agglomération Melun Val de Seine a mis en place un espace conseil France Rénov' pour vous accompagner dans les projets de rénovation énergétique de votre logement, qu'il s'agisse d'une maison ou d'une copropriété. Trois conseillers France Rénov' peuvent vous aider à définir quels sont les travaux les plus adaptés à votre foyer, comment les prioriser, comment décrypter un diagnostic du logement, lire et comprendre des devis, savoir quelles aides sont possibles, comment monter un plan de financement et ce, jusqu'à la réalisation de vos travaux.

Grâce à ce service, neutre et gratuit, vous pouvez bénéficier de permanences téléphoniques pour des conseils techniques sur votre projet de rénovation, d'entretiens personnalisés (sur rendez-vous) et de visites à domicile pour concrétiser votre projet, d'informations sur les aides financières selon vos revenus et votre projet.

Mon Plan Rénov', des subventions plus ciblées pour plus d'efficacité

L'Agglo poursuit et renforce ses subventions **Mon Plan Rénov'** permettant d'accompagner les propriétaires dans leur projet de rénovation thermique.

Cette aide s'adresse aux logements du parc privé (appartements ou maisons) construits depuis plus de 15 ans. Elle est <https://www.melunvaldeseine.fr/au-quotidien/habitat/mon-plan-renov-le-coup-de-pouce?>

destinée aux travaux liés aux économies d'énergie (isolation, ventilation, menuiseries, chauffage).

Elle s'adresse aux propriétaires qui occupent leur logement mais également aux syndicats de copropriété.

Les aides Mon Plan Rénov' sont versées sous condition de ressources pour les propriétaires occupants. Les conseillers du nouveau service d'accompagnement à la rénovation thermique pourront vous indiquer si votre projet est éligible.



Dernière recommandation :
Ne commencez pas les travaux avant le dépôt des demandes de subvention !

Les aides de l'Anah, c'est quoi ?

Les aides de l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat) sont destinées à soutenir les propriétaires et les copropriétés dans leurs projets de travaux. Depuis 2021, l'aide MaPrimeRénov' est accessible à tous et permet de réaliser des travaux de rénovation thermique comme l'isolation des combles ou le remplacement d'une chaudière.

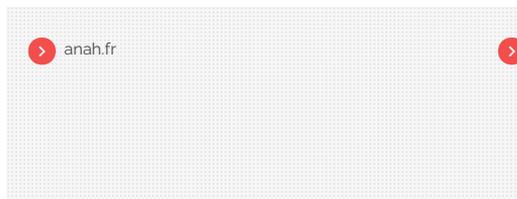
Si un ménage souhaite s'engager sur une rénovation énergétique plus ambitieuse, il peut aussi bénéficier de Ma Prime Rénov' Sérénité de l'Anah avec un accompagnement aux travaux par un opérateur et des aides financières plus importantes. Ces aides peuvent également être accordées aux propriétaires bailleurs en échange de contreparties sociales (loyers plafonnés, locataires soumis à plafond de ressources).

Dans le cadre de la délégation des aides à la pierre, les décisions d'attribution de subventions de l'Anah sont prises par la Communauté d'Agglomération.



Dans le cadre de la délégation des aides à la pierre, les décisions d'attribution de subventions de l'Anah sont prises par la Communauté d'Agglomération.

LIENS UTILES



TÉLÉCHARGER



**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL
DE SEINE**

297, rue Rousseau Vaudran CS
30187
77198 Dammarie-lès-Lys Cedex
01 64 79 25 25

HORAIRES :
Lun - Ven : 8h30 > 12h15 - 13h30 > 17h30